



# Demandes d'admission

## UFR Psychologie

### Il existe 3 types de validations :

VES

VALIDATION DES ETUDES SUPERIEURES  
• code de l'éducation Art. R613-32 et suivants

VAP

VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS  
• code de l'éducation Art. D613-38 et s.

VAE

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE  
• code de l'éducation Art. L613-3 et s./R.613-32 et s.  
• code du travail Art. L6411-1 et s.

appelée communément VA85 en lien avec le décret de référence n°85-906 du 23 août 1985

### Que recouvrent les VES, VAP-VA85 et VAE ?

VES

Objectif : obtention d'un diplôme délivré, au nom de l'Etat, par un établissement d'enseignement supérieur en capitalisant sur ses acquis de formation.

VAP

Objectif : accès aux différents niveaux de formations post-baccalauréat dispensées par un établissement relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur (ou ministère de la culture) en valorisant ses acquis professionnels :

- accès directement à une formation dispensée par l'établissement et conduisant à la délivrance d'un diplôme national ou d'un titre dont l'obtention est réglementée par l'Etat
- ou possibilité de faire acte de candidature au concours d'entrée dans un établissement

VAE

Objectif : acquisition d'une certification professionnelle enregistrée dans le RNCP<sup>3</sup> en faisant reconnaître son expérience.

### Ce que ne sont pas les VES, VAP-VA85 et VAE :

VES

Accès automatique à une formation

NON !

VAP

- Obtention d'un diplôme
- Dispense de tout ou partie d'une année de formation

NON !

VAE

Validation d'un diplôme étranger

NON !

Source DGESIP (2019) : [https://services.dgesip.fr/fichiers/191008\\_VAE\\_VES\\_VAP\\_finalite\\_reglementation.pdf](https://services.dgesip.fr/fichiers/191008_VAE_VES_VAP_finalite_reglementation.pdf)

### Comment candidater ?

VES

- via eCandidat <https://ecandidat.univ-tlse2.fr/>
- les candidats extra-européens doivent réaliser les démarches prévues par la procédure [Etudes en France](#). A défaut, leur candidature sera automatiquement refusée.
- les détenteurs.trices de diplômes étrangers doivent anticiper les démarches pour l'obtention de l'attestation de comparabilité.
- les détenteurs.trices du titre de psychologue dans leur pays d'origine (hors France) doivent déposer un dossier auprès de la [Commission nationale chargée d'émettre un avis sur le niveau scientifique des diplômes étrangers](#) dont les titulaires demandent l'autorisation de faire usage du titre de psychologue (prévue à l'article 1<sup>er</sup> du décret n°90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue. Ils pourront revenir vers l'établissement à réception de l'avis de la Commission.

VAP

- via eCandidat <https://ecandidat.univ-tlse2.fr/>
- les détenteurs.trices du titre de psychologue dans leur pays d'origine (hors France) doivent déposer un dossier auprès de la [Commission nationale chargée d'émettre un avis sur le niveau scientifique des diplômes étrangers](#) dont les titulaires demandent l'autorisation de faire usage du titre de psychologue (prévue à l'article 1<sup>er</sup> du décret n°90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue. Ils pourront revenir vers l'établissement à réception de l'avis de la Commission.

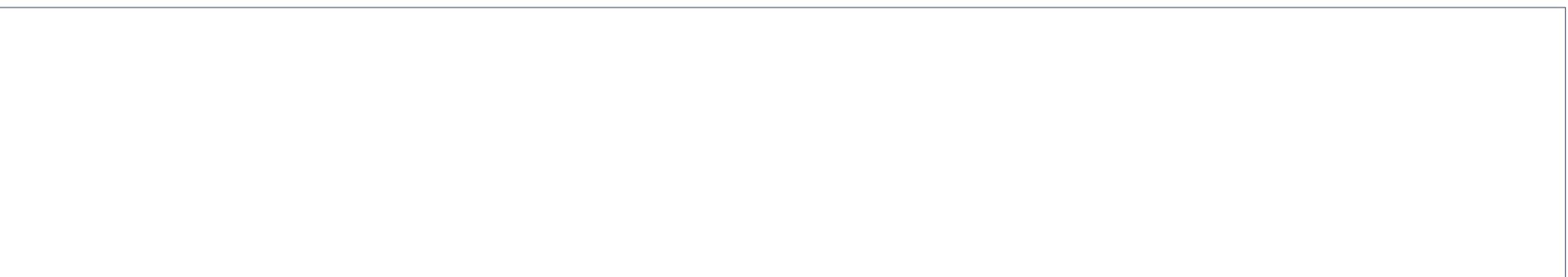
Contact Formation Continue :  
[va@univ-tlse2.fr](mailto:va@univ-tlse2.fr)

VAE



Contact  
Formation  
Continue :  
[vae@univ-tlse2.fr](mailto:vae@univ-tlse2.fr)  
[infovae@univ-tlse2.fr](mailto:infovae@univ-tlse2.fr)

### Quand candidater ?





# Demandes d'admission

## UFR Psychologie

### Informations et conseils aux candidat.e.s

VES

VAP

- un cursus en Psychologie (Licence et Master) mène notamment à une profession à accès réglementé (cf. [Article 44 - Loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre social](#)),
- les candidat.e.s sont informé.e.s que le dépôt d'un dossier ne vaut pas acceptation de la demande, seul l'examen du dossier par le Jury permettra d'émettre un avis favorable ou défavorable,
- le jury se prononce exclusivement sur une entrée en L2 ou L3 sans validation d'UE, ce qui donne lieu à l'établissement d'une notification valable uniquement pour l'année universitaire concernée,
- pour des raisons pédagogiques et dans la perspective d'une candidature future en Master, il est conseillé de déposer plutôt une demande en Licence 2. Il est également fortement conseillé de vous inscrire en parallèle sur [Parcoursup](#) pour une demande d'entrée en Licence 1 et de vous renseigner au préalable sur les contenus des formations en Licence et en Master des mentions Psychologie (site web UT2J, JPO, SCUIO-IP, salons étudiant, etc.),
- le cas général des validations, suite à une demande d'admission en L2 ou en L3, est que la VAC se traduit par la note de 10/20, affectée du coefficient correspondant (=nombre d'ECTS) dans les relevés de situation universitaire, et cette note sera prise en compte pour tout calcul de moyenne (adoptée par le CA du 5 juin 2007). Avant de déposer sa candidature pour la demande d'admission en L2 ou L3, chaque candidat.e doit bien prendre la mesure de l'impact que cela peut avoir ensuite sur l'examen d'un dossier de candidature (par exemple candidature en Master, etc.),
- l'appréciation de l'adéquation du dossier des candidat.e.s à la demande d'admission en Licence mention Psychologie à l'Université Toulouse – Jean Jaurès relève de la compétence pédagogique souveraine du jury de la Commission d'Admission VES-VA85/VAP de l'UFR de Psychologie. C'est pourquoi il n'existe pas de procédure de recours contre la décision du jury dès lors que celui-ci a délibéré de façon régulière. Le principe de souveraineté du jury ne peut être mis en cause quand bien même la décision (favorable ou défavorable) apparaîtrait différente de l'appréciation réalisée par la.le candidat.e elle.lui-même.

VES

- ✚ pour une demande d'admission, il est important que les diplômes soient dans un secteur en lien avec la Psychologie (par exemple : formations en SHS, en STS, diplômes relevant du secteur médico-social, des soins et de l'accompagnement [au sens large] à la personne),
- ✚ pour les candidat.e.s ayant obtenu une Licence Générale et un Master, les membres de la Commission souhaitent que les candidat.e.s aient déjà validé un L3 (ou équivalent L3) et fournissent tous les relevés de notes ET le diplôme attestant de cette obtention,
- ✚ il sera également examiné les situations des candidat.e.s ayant suivi un parcours LAS (Licence Accès Santé), existant depuis 2021-2022, en lien avec les secteurs précédemment évoqués pour une demande d'admission en L2, ainsi que la situation des étudiant.e.s inscrit.e.s dans une Licence comportant un portail intégrant la Psychologie en L1,
- ✚ pour les candidats ayant obtenu une Licence Professionnelle, un BTS, une Licence Professionnelle-BUT (ou antérieurement un DUT), un Diplôme d'Etat (DE), un diplôme de Grandes Ecoles (commerce, ENS, etc.), un diplôme d'ingénieur, ou un diplôme de Sciences Po, les membres de la Commission souhaitent que les candidat.e.s produisent le diplôme ET tous les relevés de notes attestant de cette obtention,
- ✚ pour les candidat.e.s inscrit.e.s en L1 mention Psychologie, il est conseillé de déposer également sa candidature en parallèle via [eCandidat](#) pour le parcours "Psychologie-Licence" en L2.

VAP

- ✚ pour une demande en L2, il est important d'avoir des acquis (formations, professionnels, personnels et/ou extraprofessionnels) solides avec des publics et dans un secteur en lien avec la Psychologie (par exemple : secteurs de formation et d'emplois en SHS, en STS, professions relevant du secteur médico-social, des soins et de l'accompagnement [au sens large] à la personne),
- ✚ pour une candidature en L3, il est important d'avoir des acquis (formations, professionnels, personnels et/ou extraprofessionnels) solides avec des publics et dans un secteur en lien avec la Psychologie (par exemple : secteurs de formation et d'emplois en SHS, en STS, professions relevant du secteur médico-social, des soins et de l'accompagnement [au sens large] à la personne) **et** de rendre compte des compétences professionnelles acquises en lien avec les compétences disciplinaires de la Licence mention Psychologie.
- ✚ la lettre de motivation dactylographiée devra rendre compte du cheminement réflexif conduisant au dépôt du dossier de demande d'admission, ainsi que des liens du projet poursuivi avec la Psychologie.